REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

BOUCHES DU RHONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

Séance du 30 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Présents : Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

Absents excusés : Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

Date de la convocation : 24 mars 2026

A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Alpilles

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune dispose de 1 siège de titulaire et de 1 siège de suppléant au Parc Naturel Régional des Alpilles, il convient donc de procéder à la désignation des représentants.

Modalités de vote : Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, il propose de voter à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

consulté, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Candidatures :
est candidat aux fonctions de délégué titulaire :

- Monsieur Laurent GESLIN

est candidat à la fonction de suppléant :

- Madame Julie BAYEUL

Vote : Monsieur le maire met aux voix ces candidatures.

- Nombre de votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré :

1. ÉLIT en qualité de délégué titulaire au Parc Naturel Régional des Alpilles :
   - Monsieur Laurent GESLIN

2026 13

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-13-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026

2. ÉLIT en qualité de délégué suppléant :
    - Madame Julie BAYEUL

3. CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Alpilles.

Vote : - Pour – 14 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

2026 13

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-13-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026